

**DECLARATION PREALABLE A L'EMPLOI D'UN  
JEUNE DE 14 OU 15 ANS PENDANT LES  
VACANCES SCOLAIRES**

Articles R.715-1, R.715-2, R.715.3 et R.719-6  
du code rural et de la pêche maritime

Direction Régionale  
de l'Economie,  
de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités  
de Centre-Val de Loire

**À ADRESSER À L'INSPECTION DU TRAVAIL DU LIEU DE L'ENTREPRISE**

<b>DDETSPP du Cher</b> 6, Place de la Pyrotechnie CS 60022 18020 BOURGES CEDEX 02 48 67 18 18	<b>DDETSPP d'Eure-et-Loir</b> Pôle travail 15 place de la République CS 70527 28019 CHARTRES CEDEX 02 37 20 50 98	<b>DDETSPP de l'Indre</b> Cité administrative Bertrand CS 30613 36000 Châteauroux 02 54 53 80 39	<b>DDETS de l'Indre-et-Loire</b> 8 rue A. Fléming, BP 81656 37016 TOURS GRAND TOURS Cedex 1 02 47 31 57 01	<b>DDETSPP du Loir-et-Cher</b> Cité Administrative 34, avenue Maunoury 41011 BLOIS CEDEX 02 54 55 85 70	<b>DDETS du Loiret</b> 181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 02 38 78 98 38
---	--	---	---	---	--

- Il est interdit d'employer des travailleurs âgés de moins de 16 ans.
- **Toutefois, les mineurs âgés de 14 à moins de 16 ans peuvent, sur déclaration à l'inspecteur du travail, être employés pendant les périodes de vacances scolaires (dates officielles) comportant au moins 7 jours ouvrables ou non.**
- Seuls peuvent être accomplis des travaux adaptés à leur âge, à condition de leur assurer un repos continu d'une durée qui ne peut être inférieure à la moitié de la durée totale desdites vacances.
- **Durée du travail limitée à 32 heures par semaine (limitation portée à 35 heures pour le jeune qui a atteint l'âge de 15 ans).**
- **Durée du travail quotidienne limitée à 7 heures par jour avec une pause d'au moins 30 minutes après une période de travail effectif ininterrompue de 4 heures et demie. Repos quotidien de 14h.**
- Le jeune bénéficie chaque semaine de deux jours de repos consécutifs comprenant obligatoirement le dimanche.
- L'employeur doit déclarer à l'inspecteur du travail avant la date d'embauche.

**ATTENTION !** L'emploi du mineur ne peut être autorisé que pour des travaux légers qui ne sont pas susceptibles de porter préjudice à sa sécurité, à sa santé ou à son développement.

En particulier, ils ne peuvent pas être employés :

- 1° A des travaux exécutés dans une ambiance ou à un rythme qui leur confèrent une pénibilité caractérisée, ou astreignent à un rendement,
- 2° A des travaux d'entretien, de réparation ou de conduite de tracteurs ou de machines mobiles,
- 3° A des travaux nécessitant la manipulation ou l'utilisation de produits dangereux au sens de l'article L. 4411-1 du code du travail, ainsi que dans les lieux affectés au stockage, à la manipulation ou à l'utilisation de ces produits,
- 4° Dans les lieux affectés à la traite ou à la contention des animaux, lors de la présence de ces derniers.

**IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE OU L'EXPLOITATION**

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Siret : \_\_\_\_\_ Code APE : \_\_\_\_\_

Nom, prénom et qualité du responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

Lien de parenté avec le jeune le cas échéant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

CACHET

Signature de l'employeur

## IDENTIFICATION DU OU DES JEUNE(S)

Nombre de jeunes concernés : \_\_\_\_\_

Nature du travail et tâches détaillées confiées au jeune travailleur (précisez le cas échéant, les équipements utilisés, les charges soulevées, rythmes/cadences) :

---

---

---

---

Lieu précis d'exécution des travaux :

---

---

---

Montant de la rémunération horaire [brute] : \_\_\_\_\_ €

La rémunération ne peut être inférieure au salaire minimum de croissance (SMIC), compte tenu d'un abattement au plus égal à 20%.

Mode de transport utilisé pour se rendre sur le lieu de travail et en revenir :

---

Lieu où seront pris les repas :

---

Le jeune est-il logé chez l'employeur :  OUI  NON

### Autorisation parentale

*L'autorisation de travail n'étant pas un acte usuel de l'autorité parentale,  
l'accord et la signature des deux parents sont expressément requis.*

Nous soussignés,

Parent 1 (nom, prénom) \_\_\_\_\_

Domicilié \_\_\_\_\_

Parent 2 (nom, prénom) \_\_\_\_\_

Domiciliée \_\_\_\_\_

Situation familiale : mariés       divorcés       séparés de corps       célibataires   
                                 en union libre       liés par un pacte civil de solidarité       veuf(ve)       tuteur(trice) légal(e)

autorisons notre fils/fille à exercer une activité salariée dans l'entreprise susmentionnée et aux conditions indiquées dans la présente demande.

Date : \_\_\_\_\_

Signature des représentants légaux de l'enfant  
*Précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »*

Tout mineur âgé de plus de 13 ans doit consentir personnellement et par écrit au travail qui lui est proposé.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

déclare consentir à la proposition de travail dont il s'agit.

Signature

